

**INSEE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DES ETUDES ECONOMIQUES**

18 Bd Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

# **ENQUETE SUR LES ACTIFS FINANCIERS 1991**

## **CAHIER DES CARTES**

Questionnaire 1	pages 15 à 29
Questionnaire 2	pages 31 à 38
Partie spécifique indépendants	pages 41 à 44

I - CARTES DU QUESTIONNAIRE 1

(1 à 39)

# CARTE 1

## DETERMINATION de la PERSONNE de REFERENCE dans le LOGEMENT

A - Il existe un ou plusieurs couples mariés ou de fait, avec ou sans enfants	→ 1 couple	→ Personne référence - Le conjoint masculin marié ou de fait
	→ 2 ou plusieurs couples	→ Personne référence - Parmi les conjoints masculins mariés ou de fait, l'actif le plus âgé ou, à défaut d'actif, le plus âgé
B - A défaut de couple, il existe une famille monoparentale : une mère (ou père) sans conjoint avec des enfants célibataires, ces enfants étant eux-mêmes sans conjoint et sans enfants	→ 1 famille monoparentale	→ Personne référence - La personne "active" la plus âgée, sinon la mère (ou le père) des enfants.
	→ 2 ou plusieurs familles monoparentales	→ Personne référence - Parmi les mères (ou les pères) des enfants, la personne active la plus âgée, ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée
C - A défaut de couple et à défaut de famille monoparentale	→ Toutes les personnes du logement sont considérées comme des personnes "isolées"	→ Personne référence - Parmi toutes les personnes "isolées", la personne active la plus âgée ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée * y compris les chômeurs

### Cas particuliers :

- Les salariés logés chez l'employeur, même s'ils constituent un couple ou une famille monoparentale, ne seront jamais retenus comme personne de référence. Choisir la personne de référence parmi le(s) autre(s) couple(s) ou autre(s) famille(s) monoparentale(s) ou autre(s) personne(s) "isolée(s)" du ménage.
- L'ascendant (grand-père ou grand-mère) sans conjoint élevant seul des petits enfants ne constitue pas une famille monoparentale. Dans ce cas, l'ascendant et ses petits-enfants seront assimilés à des "isolés".
- En aucun cas, un enfant de moins de 15 ans ne peut être retenu comme personne de référence.

### CODE 1 - NATIONALITE

#### PRESENTATION ALPHABETIQUE

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| 14. Afrique (ressortissant des pays d')  | 29. Grec                      |
| 11. Algérien   | 24. Hollandais                |
| 22. Allemand   | 26. Irlandais                 |
| 51. Américain (Etats-Unis)   | 21. Italien                   |
| 52. Américain (Amérique latine)  | 15. Khmer                     |
| 28. Anglais  | 15. Laotien                   |
| 42. Autrichien   | 25. Luxembourgeois            |
| 23. Belge  | 13. Marocain                  |
| 28. Britannique  | 24. Néerlandais               |
| 15. Cambodgien   | 46. Norvégien                 |
| 51. Canadien   | 43. Polonais                  |
| 27. Danois   | 32. Portugais                 |
| 31. Espagnol   | 47. Suédois                   |
| 01. Français de naissance, y compris par réintégration                         | 41. Suisse                    |
| 02. Français par naturalisation, mariage, déclaration, ou option à sa majorité | 12. Tunisien                  |
|  | 45. Turc                      |
|  | 15. Vietnamien                |
|  | 44. Yougoslave                |
|  | 48. Autres pays européens     |
|  | 60. Autres pays ou apatrides. |

#### PRESENTATION ANALYTIQUE

- |  |  |
|--|--|
| 01. Français de naissance, y compris par réintégration                         | 28. Britannique  |
| 02. Français par naturalisation, mariage, déclaration, ou option à sa majorité | 29. Grec   |
| 11. Algérien   | 31. Espagnol   |
| 12. Tunisien   | 32. Portugais  |
| 13. Marocain   | 41. Suisse   |
| 14. Ressortissant des autres pays d'Afrique                                    | 42. Autrichien   |
| 15. Vietnamien, cambodgien, laotien  | 43. Polonais   |
| 21. Italien  | 44. Yougoslave   |
| 22. Allemand   | 45. Turc   |
| 23. Belge  | 46. Norvégien  |
| 24. Hollandais   | 47. Suédois  |
| 25. Luxembourgeois   | 48. Ressortissant d'autres pays européens (y compris URSS) |
| 26. Irlandais  | 51. Ressortissant des Etats-Unis, Canadien                 |
| 27. Danois   | 52. Latino-Américain                                       |
|  | 60. Autres pays ou apatrides.                              |

### CODE 2

## LIEN avec la PERSONNE de REFERENCE du MENAGE

1. Personne de référence
2. Conjoint de la personne de référence, marié, ou de fait (la femme dans un couple)
3. Enfant de la personne de référence ou de son conjoint : fils, fille, gendre, bru, beau-fils, belle-fille, enfant adopté, enfant en tutelle
4. Petit-enfant de la personne de référence ou de son conjoint : petit-fils, petite-fille
5. Ascendant de la personne de référence ou de son conjoint : mère, père, beau-père, belle-mère, grand-père, grand-mère, etc...
6. Autre parent de la personne de référence ou de son conjoint : frère, sœur, neveu, nièce, cousin, cousine, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, etc...
7. Ami
8. Pensionnaire, sous-locataire, logeur, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la personne de référence ou de son conjoint
9. Domestique ou salarié logé.

CODE 3 - CODE INTERMEDIAIRE -

NIVEAU DES ETUDES INITIALES EN COURS

NIV2TUDI

01. ECOLE MATERNELLE

02. ETUDES PRIMAIRES  
du cours préparatoire (CP) au cours moyen 2ème année  
(CM2)

ENSEIGNEMENT GENERAL SECONDAIRE

SES (cf. code 21 ci-dessous)

1er cycle (le plus souvent, en collège) :

15. 6ème, 5ème, 4ème, 3ème d'enseignement général  
(y compris 4ème et 3ème technologique, mais non compris  
4ème et 3ème préparatoire préparant au CAP)

2ème cycle (en lycée) :

17. 2ème, 1ères, terminales préparant aux baccalauréats A, B,  
C, D, D', E

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL COURT

21. Enseignement spécial : SES, classes-ateliers, autres écoles  
d'enseignement spécial dont le niveau n'est pas précisé (\*)  
ou classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-ap-  
prentissage (CPA), préparation au certificat d'éducation pro-  
fessionnelle.

23. Apprentissage conduisant au CAP (ou au CAPA), ou au BEP  
(ou au BEPA), effectué en relation avec un centre de forma-  
tion d'apprentis (CFA)  
sauf année de pré-apprentissage (classée en 21)

25. Préparation en 3 ans d'un CAP (ou du CAPA), sauf par  
l'apprentissage en CFA

27. Préparation d'un CAP en 2 ans, ou d'un BEP (ou du BEPA),  
sauf par l'apprentissage en CFA

29. Autre enseignement technique ou professionnel court,  
par exemple, préparation de diplômes sociaux, tels que aide  
soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL LONG

32. Préparation d'un brevet de technicien (BT ou BTA), ou d'un  
baccalauréat de technicien (F, G, H)

34. Préparation d'un baccalauréat professionnel

36. Autre enseignement technique ou professionnel long (de  
niveau de baccalauréat de technicien, ...)  
y compris préparation d'un brevet professionnel (BP), d'un  
diplôme de moniteur-éducateur, d'une capacité en droit  
y compris préparation d'un brevet de maîtrise

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU TECHNIQUE SUPERIEUR

41. 1er cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux  
grandes écoles

42. Préparation d'un DUT dans un IUT ou préparation d'un BTS  
dans une section de techniciens supérieurs (STS)

43. Autres formations de techniciens supérieurs ou de niveau  
équivalent :  
par exemple dans une école juridique, commerciale ou d'arts  
appliqués ; 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de  
direction (sauf BTS)

44. Formation conduisant à un diplôme des professions de la  
santé (hors celle de médecin) et des professions sociales :  
sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale,  
éducateur spécialisé

45. Cycle de formation des instituteurs

46. 2ème cycle en université  
(préparation d'une licence, d'une maîtrise)

47. 3ème cycle en université  
(préparation d'un DES, DEA, d'un doctorat, y compris docto-  
rat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, ..., du  
CAPES, CAPET, de l'agrégation)

48. Formation dans une école d'ingénieur ou dans une grande  
école,  
y compris préparation d'un diplôme d'études comptables supé-  
rieures (DECS), du diplôme d'avocat (CAPA), du diplôme d'ex-  
pert-comptable, 2ème cycle des écoles de notariat

(\*) une formation dans l'enseignement spécial d'un niveau plus élevé doit  
être classée avec le niveau correspondant

CODE 4

DIPLOMES les PLUS ELEVES OBTENUS

DIEG ENSEIGNEMENT GENERAL (PRIMAIRE, SECONDAIRE)	DIEP ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL	DIES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Y COMPRIS TECHNIQUE SUPERIEUR
<p>00. Sans diplôme</p> <p>02. Certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)</p> <p>15. Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet des collèges</p> <p>16. Baccalauréat 1ère partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)</p> <p>17. Baccalauréat série A à E, ou baccalauréat 2ème partie</p> <p>18. Brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)</p> <p>19. Brevet supérieur (BS).</p>	<p>00. Aucun diplôme technique ou professionnel</p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT COURT</b></p> <p>21. Certificat d'éducation professionnelle</p> <p>23. CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA) obtenu par l'apprentissage effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)</p> <p>25. CAP (ou CAPA) obtenu en dehors de l'apprentissage</p> <p>27. BEP (ou BEPA) obtenu en dehors de l'apprentissage</p> <p>29. Autres diplômes de niveau CAP ou BEP : <i>par exemple - diplômes sociaux (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale), diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus, y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP</i></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT LONG</b></p> <p>32. Brevet de technicien (BT, BTA) ou baccalauréat de technicien : séries F, G ou H</p> <p>34. Baccalauréat professionnel</p> <p>36. Autres diplômes du niveau de bac de technicien <i>y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré</i></p> <p>39. Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole.</p>	<p>00. Aucun diplôme supérieur</p> <p>41. Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) : proprésécutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM...</p> <p>42. DUT (diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)</p> <p>43. Diplôme de niveau technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, <i>y compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur (manne marchande, radiologie, analyse médicale...) y compris diplôme du CNAM du niveau technicien supérieur</i></p> <p>44. Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : <i>sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé</i></p> <p>45. Certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN) <i>y compris diplôme de maître d'éducation physique</i></p> <p>46. Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise)</p> <p>47. Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat, y compris médecin, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)</p> <p>48. Diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur, <i>y compris d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat, y compris diplôme d'ingénieur du CNAM.</i></p>

CODE 5

NIVEAU D'ETUDES ATTEINT  
NIVSANS

<p>00. N'a jamais fait d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A arrêté ses études :</li> </ul> <p>03. Avant la dernière année d'études primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours ou à la fin de :</li> </ul> <p>04. Dernière année d'études primaires</p> <p>15. 1er cycle d'enseignement général (6ème à 3ème), études primaires supérieures</p> <p>17. 2ème cycle d'enseignement général (2nde à terminale), préparation d'un brevet supérieur</p>	<p>20. Enseignement technique ou professionnel court (préparation à un CAP, d'un BEP ou équivalent)</p> <p>30. Enseignement technique ou professionnel long (préparation à un brevet de technicien ou un baccalauréat de technicien, à un baccalauréat professionnel, à un brevet d'enseignement agricole, commercial, industriel...)</p> <p>40. Enseignement supérieur, y compris technique supérieur</p>
---	--

Carte 2

Titulaire du compte-chèques

1. La personne de référence seule
2. Son conjoint seul
3. La personne de référence et son conjoint (compte-joint)
4. Un enfant
5. Une autre personne du ménage
6. Autre cas

Carte 3

Etablissements financiers

00. Poste : C.C.P. et C.N.E. (Caisse Nationale d'Epargne)
01. Ecureuil : C.E.P. (Caisse d'Epargne et de Prévoyance)
02. Crédit Agricole (tout Crédit Agricole Mutuel)
03. Crédit Mutuel ou C.M.D.P. (Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts)
04. B.N.P. (Banque Nationale de Paris)
05. C.C.F. (Crédit Commercial de France)
06. Crédit du Nord
07. Crédit Lyonnais
08. Société Générale (ou Sogenal)
09. Banques du groupe C.I.C. (Crédit Industriel et Commercial)

- BANQUE BONASSE FRERES
- BANQUE REGIONALE DE L'AIN (B.R.A.)
- BANQUE REGIONALE DE L'OUEST (B.R.O.)
- BANQUE SCALBERT-DUPONT
- BANQUE TRANSATLANTIQUE
- BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE
- CREDIT INDUSTRIEL DE L'ALSACE-LORRAINE (C.I.A.L.)
- CIC PARIS
- CREDIT INDUSTRIEL DE NORMANDIE (C.I.N.)
- CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST (C.I.O.)
- SOCIETE BORDELAISE (S.B.C.I.C.)
- SOCIETE LYONNAISE DE BANQUE
- SOCIETE NANCEIENNE DE VARIN-BERNIER (S.N.V.B.)

10. La Banque Populaire  
qui est un groupement de banques régionales

- B.P. ANJOU-VENDEE (B.P.A.V.)
- B.P. DE L'YONNE
- B.P. DE FRANCHE-COMTE  
(B.P.F.C.)
- B.P. DU SUD-OUEST (B.P.S.O.)
- B.P. DU QUERCY ET DE L'AGENNAIS
- B.P. DE L'Auvergne ET DE  
LA CORREZE
- B.P. DE LA COTE D'OR
- B.P. DE LA REGION DAUPHINOISE  
(B.P.R.D.)
- B.P. DU NORD (B.P.N.)
- B.P. DU CENTRE
- B.P. DE LYON ET SA REGION
- B.P. DE SAONE-ET-LOIRE  
ET DE L'AIN
- B.P. PROVENCE ET CORSE
- B.P. DE LORRAINE
- B.P. DE L'ALLIER ET DE ROANNE
- B.P. DU HAUT-RHIN
- B.P. BRETAGNE-ATLANTIQUE (B.P.B.A.)
- B.P. DE LA NIEVRE
- B.P. DES ALPES MERIDIONALES  
(B.P.A.M.)
- B.P. DU MIDI
- B.P. CENTRE ATLANTIQUE
- B.P. D'ARMORIQUE
- B.P. DE LA LOIRE
- B.P. DE LA REGION ECONOMI-  
QUE DE STRASBOURG
- B.P. DU VAR
- B.P. TOULOUSE-PYRENEES
- B.P. DE TOURRAINE ET DU  
HAUT-POITOU
- B.P. DE CHAMPAGNE
- B.P. DE LA GUADELOUPE
- CASDEN-B.P. :  
CAISSE D'AIDE SOCIALE  
DE L'EDUCATION NATIONALE -  
BANQUE POPULAIRE
- B.P. BERRY-ORLEANAIS
- B.P. INDUSTRIELLE ET  
COMMERCIALE DE LA REGION  
SUD DE PARIS : B.I.C.S.
- B.P. DE LA REGION NORD  
DE PARIS
- B.P. DE LA REGION OUEST  
DE PARIS
- BANQUE REGIONALE D'ESCOMPTE  
ET DE DEPOTS : B.R.E.D.
- B.P. DES PYRENEES-ORIENTALES
- B.P. DE L'OUEST (B.P.O.)
- B.P. SAVOISIENNE DE CREDIT

20. Autre banque française

11. Perception - Comptable du Trésor - Banque de France -  
C.D.C. (Caisse des Dépôts et Consignations)
12. Société d'Assurance française y compris Mutuelle
13. Société de Bourse (agents de change) française
14. Divers français
15. Banque étrangère
16. Compagnie d'Assurance étrangère
17. Autre établissement étranger

Carte 4

Mode de gestion du compte

- 1 - A la fois des versements (virements) directs par l'employeur ou des organismes (salaires, retraites, prestations sociales) et des prélèvements automatiques de certains paiements (EDF, remboursement d'emprunts, impôts, loyers...).
  - 2 - Seulement des versements directs et pas de prélèvements automatiques.
  - 3 - Seulement des prélèvements automatiques et pas de versements directs.
  - 4 - Ni versement direct, ni prélèvement automatique.
- 

Carte 5

Montant détenu sur les comptes-chèques

1. Solde débiteur (compte à découvert)
2. De 0 à moins de 5 000 F.
3. De 5 000 F. à moins de 10 000 F.
4. De 10 000 F. à moins de 20 000 F.
5. De 20 000 F. à moins de 50 000 F.
6. De 50 000 F. à moins de 100 000 F.
7. 100 000 F. et plus

Carte 6

Raisons de non possession générale d'actifs financiers

1. On préfère dépenser notre argent.
  2. On préfère d'autres formes de placement (immobilier, entreprise individuelle,...) parce que les produits financiers ne nous inspirent pas confiance.
  3. On préfère d'autres formes de placement, parce qu'ils nous semblent plus intéressants, plus rentables que les produits financiers.
  4. On connaît, peu, ou mal, ces produits.
  5. On n'a pas les moyens, on ne peut pas épargner.
- 

Carte 7

Montant détenu sur compte à terme ou autres produits "divers"

1. - Moins de 1 000 F.
2. - De 1 000 F. à moins de 10 000 F.
3. - De 10 000 F. à moins de 50 000 F.
4. - De 50 000 F. à moins de 200 000 F.
5. - De 200 000 F. à moins de 400 000 F.
6. - 400 000 F. et plus.

Carte 8

Montant détenu sur livret d'épargne

- 1 - Moins de 1 000 F.
  - 2 - De 1 000 F. à moins de 10 000 F.
  - 3 - De 10 000 F. à moins de 30 000 F.
  - 4 - De 30 000 F. à moins de 50 000 F.
  - 5 - De 50 000 F. à moins de 70 000 F.
  - 6 - De 70 000 F. à moins de 90.000 F.
  - 7 - 90 000 F. et plus
- 

Carte 9

Mode d'imposition des revenus des livrets d'épargne

- 1 - Non imposables.
- 2 - Imposables, et vous percevez des intérêts nets d'impôts.
- 3 - Imposables, et vous les ajoutez à votre déclaration de revenus.

Carte 10

Revenus des livrets d'épargne

- 1 - Moins de 100 F.
  - 2 - De 100 F. à moins de 700 F.
  - 3 - De 700 F. à moins de 2 000 F.
  - 4 - De 2 000 F. à moins de 4 000 F.
  - 5 - De 4 000 F. à moins de 7 000 F.
  - 6 - 7 000 F. et plus.
- 

Carte 11

Montant global détenu sur les livrets d'épargne

- 1 - Moins de 1 000 F.
- 2 - De 1 000 F. à moins de 10 000 F.
- 3 - De 10 000 F. à moins de 30 000 F.
- 4 - De 30 000 F. à moins de 80 000 F.
- 5 - De 80 000 F. à moins de 130 000 F.
- 6 - De 130 000 F. à moins de 180 000 F.
- 7 - 180 000 F. et plus.

Carte 12

Provenance de l'argent utilisé pour l'achat

1. Don et héritage (le produit ou l'argent a été reçu en héritage, don, donation, cadeau)
  2. Réinvestissement et capitalisation de dividendes ou d'intérêts
  3. Argent provenant d'emprunt
  4. Argent provenant de la vente d'autres actifs financiers
  5. Argent provenant de la vente d'autres biens (fonciers, immobiliers, professionnels...)
  6. Apport d'économies nouvelles réalisées sur les revenus
  7. Autres (gain loto...)
- 

Carte 13

Utilisation de l'argent provenant de la vente d'actifs

1. Don (le produit ou l'argent a été donné : don, donation, cadeau)
2. Réinvestissement dans d'autres actifs financiers
3. Réinvestissement dans d'autres biens (fonciers, immobiliers, professionnels)
4. Paiement de dépenses courantes
5. Autres (remboursements de dettes, perte au jeu...)

Carte 14

Motifs de non possession de livret d'épargne

- 1 - Ce livret avait été ouvert par les parents (ou d'autres personnes, ou par un organisme), on ne l'avait pas choisi et il a été fermé à la première occasion.
  - 2 - On ne trouvait plus ce produit intéressant, et on a préféré d'autres formes de placements, plus rentables.
  - 3 - On n'avait plus assez d'argent pour le placer à la fois sur un livret et sur d'autres produits financiers.
  - 4 - On a eu besoin d'argent et on a liquidé ce placement.
  - 5 - Autres raisons.
- 

Carte 15

Montant détenu sur placement d'épargne-logement

- 1 - Moins de 5 000 F.
- 2 - De 5 000 F. à moins de 10 000 F.
- 3 - De 10 000 F. à moins de 30 000 F.
- 4 - De 30 000 F. à moins de 60 000 F.
- 5 - De 60 000 F. à moins de 100 000 F.
- 6 - De 100 000 F. à moins de 200 000 F.
- 7 - 200 000 F. et plus.

Carte 16

Motifs de non possession d'épargne-logement

Le livret (ou plan) était parvenu à échéance.

0. Le prêt souhaité a été obtenu ; ensuite on n'épargnait plus ou on a préféré d'autres placements.
1. Le prêt souhaité a été refusé, et on n'a pas ouvert de nouveau livret (ou plan).
2. On a dû abandonner (ou différer) les projets immobiliers, on n'a pas demandé de prêt et on n'a pas ouvert de nouveau livret ou plan.
3. On n'a jamais eu l'intention de demander un prêt ; ce produit n'était pas satisfaisant ; à échéance on a préféré d'autres placements.
4. Autres cas.

Le livret (ou plan) a été liquidé avant échéance :

5. Les projets immobiliers ont été abandonnés (ou différés), et le placement liquidé.
6. On a eu besoin d'argent.
7. On a préféré d'autres placements plus intéressants.
8. Autres cas.

Carte 17

Montant détenu en valeurs mobilières

1 - Moins de	10 000 F.		
2 - De	10 000 F.	à moins de	30 000 F.
3 - De	30 000 F.	à moins de	50 000 F.
4 - De	50 000 F.	à moins de	100 000 F.
5 - De	100 000 F.	à moins de	250 000 F.
6 - De	250 000 F.	à moins de	750 000 F.
7 - De	750 000 F.	à moins de	1 500 000 F.
8 -	1 500 000 F.	et plus.	

---

Carte 18

Revenus des valeurs mobilières

1 - Moins de	1 000 F.		
2 - De	1 000 F.	à moins de	5 000 F.
3 - De	5 000 F.	à moins de	20 000 F.
4 - De	20 000 F.	à moins de	50 000 F.
5 - De	50 000 F.	à moins de	200 000 F.
6 -	200 000 F.	et plus.	

Carte 19

Choix des valeurs mobilières

1. Par le détenteur qui a donné des ordres d'achat après avoir choisi les valeurs
  2. Par le détenteur qui a donné des ordres d'achat en suivant les conseils de son entourage
  3. Par le détenteur qui a donné des ordres d'achat en suivant les conseils de son banquier
  4. Par le banquier à qui on a confié la gestion du portefeuille
  5. Cela dépend des cas
  6. Sans objet : toutes les valeurs mobilières détenues ont été reçues en don, héritage ou suite à une participation
- 

Carte 20

Motifs de non possession de valeurs mobilières ou de bons

1. On n'avait pas choisi ce type de placement (héritage...) et on s'en est dessaisi à la première occasion.
2. Le portefeuille avait perdu de sa valeur (ou on craignait qu'il en perde), et on a préféré le liquider.
3. Les intérêts ou les dividendes reçus n'étaient pas aussi élevés qu'on l'attendait.
4. La fiscalité (ou la législation) a cessé d'être intéressante.
5. Une bonne gestion s'est avérée compliquée, on n'avait pas le temps (ou l'envie) de s'en occuper.
6. On a eu besoin d'argent, et on a liquidé ce placement.
7. On en achète et on en vend, on n'en a pas actuellement.
8. Autre cas

Carte 21

Montant détenu en bons

- 1 - Moins de 10 000 F.
  - 2 - De 10 000 F. à moins de 30 000 F.
  - 3 - De 30 000 F. à moins de 100 000 F.
  - 4 - De 100 000 F. à moins de 250 000 F.
  - 5 - 250 000 F. et plus.
- 

Carte 22

Nature du contrat d'assurance-vie

- 1 - Assurance-vie en cas de décès
- 2 - Assurance-vie en cas de vie
- 3 - Assurance-vie mixte
- 4 - Retraite complémentaire volontaire (R.C.V.)
- 5 - Plan d'Epargne Retraite (P.E.R.) ou Plan d'Epargne Populaire(PEP)
- 6 - Autre épargne longue pour préparer la retraite

Carte 23

Modalités de souscription du contrat d'assurance-vie

Le souscripteur :

- 1 - s'est adressé au guichet d'une banque
  - 2 - s'est adressé au guichet d'une Caisse Ecureuil
  - 3 - s'est adressé à un guichet postal, à une perception
  - 4 - s'est adressé à un agent d'assurance
  - 5 - a écrit à une compagnie ou mutuelle
  - 6 - a reçu la visite d'un démarcheur
  - 7 - autres cas.
- 

Carte 24

Motifs de souscription d'assurance-vie

1. Protéger sa famille
2. Se constituer un complément de retraite
3. Bénéficiaire d'un avantage fiscal
4. Faire un placement
5. Préparer sa succession
6. Autres motifs

Carte 25

Modalité de versement sur l'assurance-vie

1. Seulement une prime unique à la souscription
  2. Versement d'une prime une fois par an
  3. Versement d'une prime plusieurs fois par an
- 

Carte 26

Montant des versements d'assurance-vie

- 0 - Pas de versement
- 1 - Moins de 300 F.
- 2 - De 300 F. à moins de 1 000 F.
- 3 - De 1 000 F. à moins de 2 000 F.
- 4 - De 2 000 F. à moins de 3 000 F.
- 5 - De 3 000 F. à moins de 4 000 F.
- 6 - De 4 000 F. à moins de 10 000 F.
- 7 - 10 000 F. et plus.

Carte 27 -

Valeur de rachat du contrat d'assurance-vie  
ou montant placé sur l'actif

- 0 - Rien, le placement ne peut être liquidé.
  - 1 - Moins de 20 000 F.
  - 2 - De 20 000 F. à moins de 50 000 F.
  - 3 - De 50 000 F. à moins de 100 000 F.
  - 4 - De 100 000 F. à moins de 200 000 F.
  - 5 - De 200 000 F. à moins de 300 000 F.
  - 6 - 300 000 F. et plus.
- 

Carte 28

Raisons de non possession d'assurance-vie

- 1 - Nous n'avons pas besoin de protéger des proches des conséquences du décès de l'un de nous.
- 2 - Nous disposons d'une retraite suffisante pour nos besoins, ou de protections (collectives, par l'entreprise,...) de même nature.
- 3 - Nous n'avons pas assez d'argent pour souscrire ce type de placement.
- 4 - Ce ne sont pas des placements financièrement intéressants.
- 5 - Ce ne sont pas des placements qui nous sont destinés.
- 6 - On ne connaît pas ces types de placement.
- 7 - Autres raisons.

Carte 29

Type d'utilisation du logement

1. Oui
  2. Non, on l'occupe, et on le loue aussi une partie de l'année
  3. Non, on ne l'occupe jamais, et on le loue
  4. Non, on ne l'occupe jamais, et on le met à disposition gratuite
  5. Non, on ne l'occupe jamais, et le logement reste vacant
- 

Carte 30

Motifs de non possession de logement

- 1 - Simplement parce que vous n'y avez jamais songé.
- 2 - Parce que vous ne voulez pas être propriétaire.
- 3 - Parce que vous considérez qu'un achat de logement n'est pas un bon placement.
- 4 - Parce que vous pensez recevoir un jour un logement en héritage, en donation.
- 5 - Parce que cela vous obligerait à vous priver sur autre chose, et que vous ne le voulez pas.
- 6 - Parce que, même en vous privant, vous n'auriez pas assez d'argent pour acheter le type de logement qui vous conviendrait (pas assez d'apport personnel, pas de prêts suffisants,...).
- 7 - Parce que vous considérez qu'à votre âge, ce n'est pas le moment d'avoir des projets d'achat de logement.
- 8 - Autres cas

Carte 31

Type de terrain

1. Terres agricoles arables ou prairies
  2. Terres agricoles portant vignes ou vergers
  3. Terres portant bois, forêts, peupleraies
  4. Autres terrains non bâtis (landes, maquis)
  5. Autres terrains bâtis
- 

Carte 32

Type de local

1. Bâtiment agricole
2. Local commercial, artisanal, entrepôt
3. Local de profession libérale, bureaux
4. Autres locaux professionnels.

Carte 33

Type de bien incorporel

- 1 - Cabinet, étude et office
  - 2 - Clientèle
  - 3 - Pas de porte, droit au bail
  - 4 - Fonds de commerce et autres biens indifférenciés
  - 5 - Autres
- 

Carte 34

Type de matériel

1. Grosse installation en poste fixe (chaudière, machine à traire, silo, appareil d'électroradiologie...)
2. Machine ou matériel en poste fixe (tour, concasseur, pétrin, grosse scie circulaire...)
3. Machines et matériels mobiles, automoteurs ou tractés (camion, bétonneuse, charrue, etc...)
4. Autres matériels importants ou de valeur (échafaudage...)
5. Matériel de bureau y c. ordinateurs
6. Logiciels informatiques, documentation professionnelle.
7. Autres matériels

Carte 35

Type de cheptel

- 1 - Bovins
  - 2 - Porcins
  - 3 - Ovins, caprins
  - 4 - Volailles
  - 5 - Chevaux
  - 6 - Autres animaux
- 

Carte 36

Type de stocks

- 1 - Matières premières
- 2 - Approvisionnement
- 3 - Produits frais
- 4 - Produits semi-finis
- 5 - Marchandises à commercialiser
- 6 - Autres stocks

Carte 37

Montant du revenu global annuel

- 1 - Moins de 30 000 F.
  - 2 - De 30 000 F. à moins de 50 000 F.
  - 3 - De 50 000 F. à moins de 75 000 F.
  - 4 - De 75 000 F. à moins de 100 000 F.
  - 5 - De 100 000 F. à moins de 130 000 F.
  - 6 - De 130 000 F. à moins de 200 000 F.
  - 7 - De 200 000 F. à moins de 300 000 F.
  - 8 - De 300 000 F. à moins de 500.000 F.
  - 9 - 500 000 F. et plus
- 

Carte 38

Montant des revenus fonciers

- 0 - Sans objet, pas de revenus fonciers (loyers,...).
- 1 - Moins de 1 000 F.
- 2 - De 1 000 F. à moins de 5 000 F.
- 3 - De 5 000 F. à moins de 20 000 F.
- 4 - De 20 000 F. à moins de 60 000 F.
- 5 - De 60 000 F. à moins de 150 000 F.
- 6 - 150 000 F. et plus.

- Carte 39

Montant du patrimoine

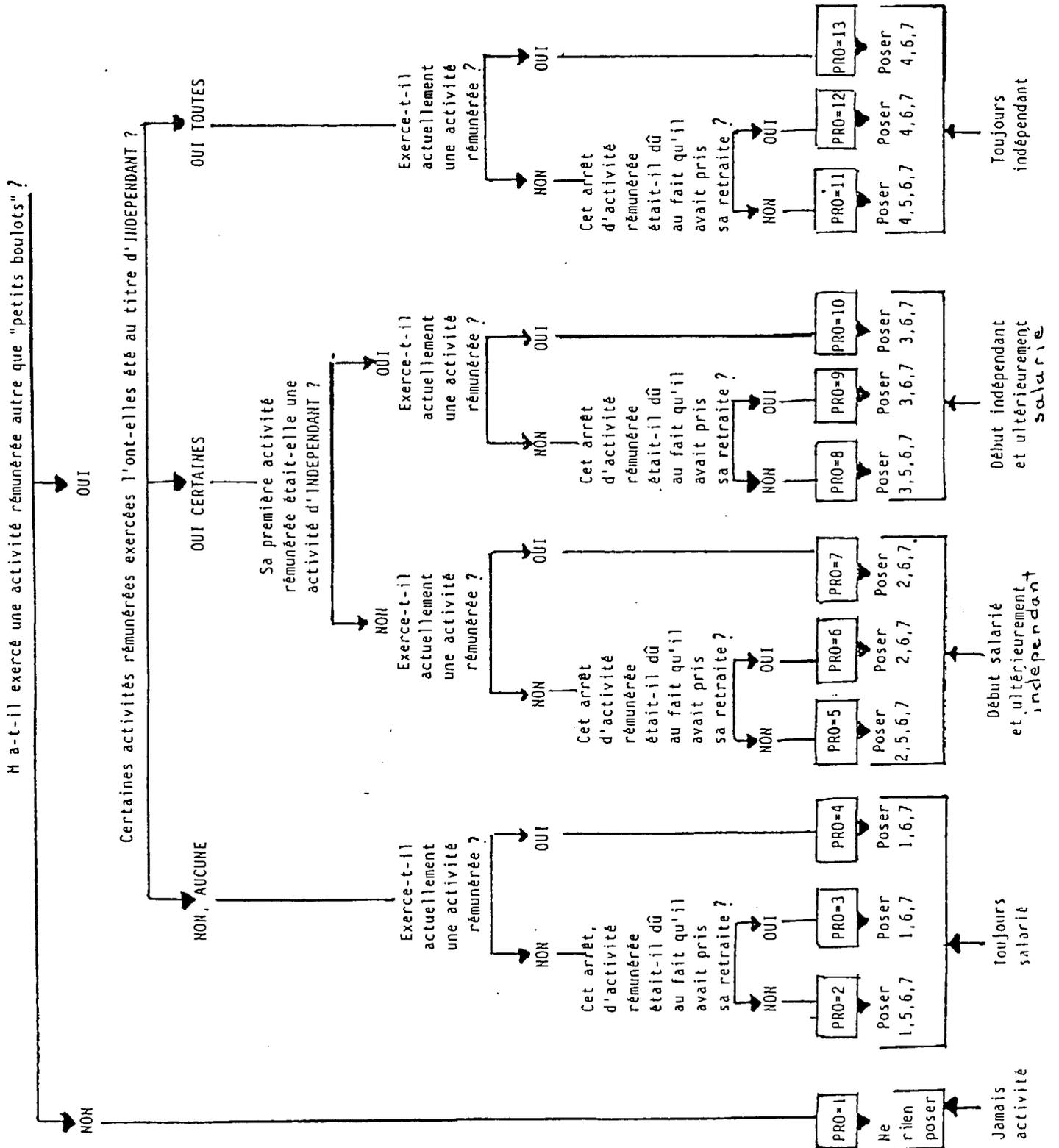
1 -	Moins de	20 000 F.	
2 -	De	20 000 F. à moins de	50 000 F.
3 -	De	50 000 F. à moins de	100 000 F.
4 -	De	100 000 F. à moins de	300 000 F.
5 -	De	300 000 F. à moins de	500 000 F.
6 -	De	500 000 F. à moins de	1 000 000 F.
7 -	De	1 000 000 F. à moins de	1 500 000 F.
8 -	De	1 500 000 F. à moins de	2 000 000 F.
9 -	De	2 000 000 F. à moins de	2 500 000 F.
10 -	De	2 500 000 F. à moins de	3 000 000 F.
11 -		3 000 000 F. et plus	

II - CARTES DU QUESTIONNAIRE 2

(49 à 63)

Carte 49

Détermination du cycle professionnel  
de la personne de référence ou de son conjoint



Carte 50

Evolution de l'activité de l'entreprise

- 1 - Est restée plus ou moins stable
- 2 - A plutôt augmenté
- 3 - A plutôt diminué
- 4 - A d'abord augmenté, puis est restée plus ou moins stable
- 5 - A d'abord plutôt augmenté, puis est restée plus ou moins stable, puis a plutôt diminué
- 6 - A d'abord été plus ou moins stable puis a plutôt augmenté
- 7 - A suivi une autre évolution (la préciser en clair)



---

Carte 51

Devenir de l'entreprise

Elle a été :

- 1 - conservée intégralement
- 2 - en partie conservée et en partie vendue
- 3 - vendue intégralement
- 4 - transmise intégralement à un membre de la famille
- 5 - transmise en partie à un membre de la famille, en partie conservée
- 6 - autres cas

Carte 52

But poursuivi en vendant l'entreprise

- 0 - Sans objet : pas de vente
  - 1 - Compléter sa retraite
  - 2 - Profiter d'une bonne occasion
  - 3 - Faire une acquisition immobilière
  - 4 - Régler une succession ou installer des enfants
  - 5 - Autres cas
- 

Carte 53

Régime matrimonial

- 1. Régime légal\* (ou communauté réduite aux acquêts)
- 2. Séparation de biens
- 3. Communauté universelle
- 4. Autre régime (communauté avec parts inégales, participation aux acquêts etc...)

\*Communauté de membres et acquêts avant 1966  
Communauté d'acquêts depuis 1966

Carte 54

Diverses façons de recevoir un logement, des terres,  
des locaux à usage professionnels

1. Oui, sans restriction sur la propriété
  2. Oui, avec des restrictions sur la propriété  
de type usufruit
  3. Oui, mais certains biens sont encore en indivision
  4. Non
- 

Carte 55

Montant des donations

1. Moins de 50 000 F.
2. De 50 000 F. à moins de 100 000 F.
3. De 100 000 F. à moins de 200 000 F.
4. De 200 000 F. à moins de 500 000 F.
5. De 500 000 F. à moins de 1 000 000 F.
6. 1 000 000 F. et plus

Carte 56

Existence d'une déclaration de succession

1. Oui
  2. Non, le patrimoine n'était pas assez important
  3. Non, les parents de M... étaient mariés sous le régime de communauté universelle
  4. Non, autres cas
- 

Carte 57

Usage des biens fonciers et immobiliers reçus en héritage

- 1 - Pour une résidence principale
- 2 - Pour une résidence secondaire
- 3 - Pour la location
- 4 - Pour son activité professionnelle
- 5 - Pour loger ses enfants ou petits-enfants
- 6 - Autres (préciser)

Carte 58

Usage du produit de la vente de biens hérités

00. Sans objet, le bien est conservé
01. Acheter un premier logement principal
02. Acheter un meilleur logement principal
03. Acheter une résidence secondaire
04. Acheter un logement destiné à la location (placement)
05. Aider ses enfants ou petits-enfants à se loger
06. Rembourser un emprunt immobilier
07. Améliorer son logement
08. Etendre son exploitation agricole (ou l'améliorer)
09. Se mettre à son compte
10. Etendre son activité professionnelle
11. Investir dans les valeurs mobilières
12. Mettre de l'argent sur le livret A
13. Se procurer une assurance-vie
14. Se procurer un autre placement
15. Acheter des biens durables (voiture...)
16. Pour l'éducation des enfants ou petits-enfants
17. Effectuer un voyage, prendre des vacances
18. Autres consommations ou achats (préciser)

Carte 59

Devenir des terrains constructibles hérités

1. Construire une résidence principale
  2. Construire une résidence secondaire
  3. Construire un logement pour ses enfants
  4. Construire un logement pour la location
  5. Terrain resté vide
  6. Autre
- 

Carte 60

Usage de l'outil de travail hérité

1. Pour sa propre activité professionnelle
2. Pour être mis en gérance ou location
3. Pour l'activité professionnelle d'un membre de la famille
4. Autre

Carte 61

Evénements ayant entraîné une augmentation  
du patrimoine du ménage

- 1 - Gain à la loterie, jeux
  - 2 - Autres héritages
  - 3 - Autres donations
  - 4 - Gain en Bourse, sur une oeuvre d'art, une collection
  - 5 - Terrain devenu constructible
  - 6 - Logement ayant pris de la valeur
  - 7 - Autres (préciser)
- 

Carte 62

Evénements ayant entraîné une baisse  
du patrimoine du ménage

- 1 - Perte au jeu
- 2 - Perte à la Bourse, sur une oeuvre d'art, une collection
- 3 - Terrain devenu inconstructible
- 4 - Logement ayant perdu de la valeur
- 5 - Divorce
- 6 - Veuvage
- 7 - Chômage
- 8 - Accident, guerre, catastrophe, vol, incendie
- 9 - Faillite
- 10 - Autres (préciser)

Carte 63

Motif de ne pas puiser dans les réserves

- 1 - Vous n'aviez pas de patrimoine, de réserves  
(ou presque pas)
- 2 - Vous désiriez garder suffisamment de biens ou d'argent pour  
les transmettre à vos héritiers
- 3 - Sans que vous vous priviez, vos dépenses étaient moins  
importantes que vos ressources (revenus, rentrées d'argent  
exceptionnelles - suite à héritage, bonnes affaires -, ....)
- 4 - Vous vouliez disposer d'une réserve suffisante pour être à  
même de faire face à des événements imprévus (maladie,  
hospitalisation, décès, ....)
- 5 - Autre raison

III - CARTES DE LA PARTIE  
SPECIFIQUE INDEPENDANTS

(70 à 72)

## Carte 70

## 1) Orientation agricole

AVEC PRODUCTION PRINCIPALE  
( > 2/3 du Chiffre d'affaires )

Contenu	Code
Terres labourables, céréales dominantes	---> 11. Céréales
Terres labourables, céréales et autres cultures	---> 12. Céréales et autres grandes cultures
Légumes frais en maraîchage (plein air et/ou sous serre)	---> 28. Maraîchage
Fleurs (plein air et/ou sous serre) ou association fleurs et légumes, champignons	---> 29. Fleurs et horticulture diverse
Vignes AOC et/ou VDQS	---> 37. Vin de qualité
Vignes (surtout vin de table)	---> 38. Autre viticulture
Vergers ou vergers et vignes	---> 39. Fruits et autres cultures permanentes
Vaches laitières et bovins (lait dominant)	---> 41. Bovins lait
Bovins (peu ou pas de lait)	---> 42. Bovins élevage et viande
Vaches laitières et bovins élevage ou viande	---> 43. Bovins lait, élevage et viande
Ovins, caprins, équidés éventuellement avec bovins	---> 44. Ovins, caprins et autres herbivores
Porcins et/ou volailles	---> 50. Granivores

SANS PRODUCTION PRINCIPALE  
( aucune production > 2/3 du chiffre d'affaires )

Associations végétales (terres labourables, cultures permanentes, légumes, fleurs)	---> 60. Polyculture
Bovins et/ou ovins et/ou caprins et associations végétales	---> 71. Polyélevage à orientation herbivore
Porcins et/ou volailles avec bovins et/ou ovins (ou avec associations végétales)	---> 72. Polyélevage à orientation granivore
Terres labourables et bovins et/ou ovins et/ou caprins	---> 81. Grandes cultures et herbivores
Aucune orientation ni association simple dominante - Ruches	---> 82. Autres combinaisons cultures-élevage

Carte 71

Productions principales

1. Céréales (dont maïs-grain)
2. Autres grandes cultures : oléagineux, légumes secs, protéagineux, pommes de terre, betteraves, textiles, houblon, tabac, légumes frais de plein champ, plantes sarclées fourragères ou autres fourrages (dont maïs-fourrage), autres cultures des terres arables.
3. Légumes en maraîchage (de plein-air ou sous serre)
4. Fleurs (de plein-air ou sous serre)
5. Vins AOC - VDQS
6. Autres vins, raisin de table
7. Fruits, agrumes, olives, pépinières, autres cultures permanentes
8. Lait de vache, beurre ou fromage de vache, veaux de moins de un an, bovins femelles de un à deux ans, génisses, vaches laitières sauf réformées
9. Autres vaches (nourrices ou réformées), bovins mâles de un an ou plus, boeufs
10. Lait ou fromage de brebis ou de chèvres, ovins, caprins, chevaux
11. Porcs ou volailles
12. Autres productions animales : lapins, pigeons, miel, etc

Carte 72

Statut juridique de l'entreprise

1. Entreprise individuelle, EURL, EARL (y compris les professions libérales en sociétés de moyens)
2. GAEC
3. Société de personne :  
Société civile, professionnelle, société civile non professionnelle, société de fait reconnue fiscalement, société en nom collectif
4. Société de capitaux ou commerciale, société anonyme, SARL, société en commandite
5. Autre statut - précisez

## VII - SPECIFICATIONS INFORMATIQUES

### 1) Les variables de taux de possession.

Pour tous les produits financiers décrits à la page 10 bis, on a créé des variables donnant des taux de possession par ménage à partir des taux de possession de la personne de référence, des enfants et des autres personnes du ménage (lignes 01 à 25 de la page 10bis).

01- LIVA	Livret A (Poste et Ecureuil)	=1 si Q10BP01=1 ou Q10BE01=1 ou Q10BA01=1 =0 sinon
02 - LIVB	Livret Bleu (Crédit mutuel)	=1 si Q10BP02=1 ou Q10BE02=1 ou Q10BA02=1 =0 sinon1
03 - LIVS	Livret B ou supplémentaire	idem avec 03
04 - LIVE	Livret d'épargne banque	idem avec 04
05 -CODE	CODEVI	etc....
06 - LEP	Livret d'épargne populaire	
07 - PEL	Plan d'épargne logement	
08 - CEL	Livret ou compte d'ép logt	
09 - OBLI	Obligations	
10 - SICAT	Sicav court terme	
11 - SICAL	Autres Sicav	
12 - FCP	Fonds communs placement	
13 - ACTCO	Actions cotées	
14 - SCPI	Part SCPI	
15 - ACTNC	Actions non cotées	
16 - BONT	Bons du Trésor	
17 - BONO	Autres bons (hors capitali)	
18 - AVI	Ass-vie (vie, décès,mixte)	
19 - RCV	Retraite compl. volontaire	
20 - PEP	Plan épargne populaire	
21 - CONT	Compte à terme	
22 - PJEV	Produit pour les jeunes	
23 - LEE	Livret épargne entreprise	
24 - BINV	Bons de capitalisation	
25 - CCB	Compte courant bloqué	=1 si Q10BP25=1 ou Q10BE25=1 ou Q10BA25=1 = 0 sinon

Pour chaque cadre de la page 10 bis correspondant à une grande rubrique d'actif patrimonial, on crée une variable de possession au niveau ménage.

LIVEP	Ens. livrets d'épargne	=1 si LIVA=1 ou LIVB=1 ou LIVS=1 ou LIVE=1 ou CODE=1 ou LEP=1 =0 sinon
LIVAB	Livrets A et B	=1 si LIVA=1 ou LIVB=1 =0 sinon
DEFISC	Livrets défiscalisés	=1 si LIVA=1 ou LIVB=1 OU CODE=1 ou LEP=1 =0 sinon
LIVSE	Livrets imposables	=1 si LIVS=1 ou LIVE=1 =0 sinon
ACTION	Ensemble des actions	=1 si ACTCO=1 ou ACTNC=1 =0 sinon
SICAV	Ensemble des Sicav	=1 si SICAL=1 ou SICAT=1 =0 sinon
VALMO	Ens. valeurs mobilières	=1 si OBLI=1 ou SICAT=1 ou SICAL=1 OU FCP=1 ou ACTCO=1 ou SCPI=1 ou ACTNC=1 =0 sinon
BONS	Ens. bons	=1 si BONT=1 ou BONS=1 =0 sinon
ASVI	Ens. assurance-vie	=1 si AVI=1 ou PEP=1 ou RCV=1 =0 sinon
DIVER	Ens. produits divers	=1 si CONT=1 ou PJEV=1 ou LEE=1 ou BINV=1 ou CCB=1 =0 sinon
IMMO	Ens. logements	=1 si Q10B26=1 ou Q10B27=1 ou Q10B28=1 =0 sinon
TERRE	Ens. terres	=1 s Q10B29=1 ou Q10B30=1 =0 sinon
ACTPRO	Ens. actifs professionnels	=1 si Q10b30=1 ou Q10B31=1 ou.....Q10B42=1 =0 sinon
DETTE	Ens remb. emprunts	=1 si Q10B43=1 ou Q10B44=1 =0 inon
CREAN	Ens. créances	=1 si Q10B45=1 ou Q10B46=1 =0 sinon

## 2) Les surfaces

Dans la partie terres non exploitées par le ménage, page 39 du quest 1, on a créé des surfaces en ares à partir des surfaces déclarées en ares ou hectares.

T11A	Terres agricoles ou pairies	= T11AH*100 + T11AA
T11B	Vignes ou vergers	= T11BH*100 + T11BA
T11C	Bois, forêts, peupleraies	= T11CH*100 + T11CA
T11D	Landes, maquis	= T11DH*100 + T11DA
T11E	Autres terrains bâtis	= T11EH*100 + T11EA
SURFNEXP	Surface totale non exploitée	= T11A + T11b + T11C + T11D + T11E

T16A	Terres mises à disposition gratuite et exploitées par parents	= T16AH*100 + T16AA
T16B	Terres mises à disposition gratuite et exploitées par tiers	= T16BH*100 + T16BA
T16C	Terres louées et exploitées par parents	= T16CH*100 + T16CA
T16D	Terres louées et exploitées par tiers	= T16DH*100 + T16DA
T16E	Terres sans utilisation	= T16EH*100 + T16EA

De même dans la 1ère partie spécifique indépendant on a créé des variables de surface globale (ces variables se terminent par un "1", correspondant au 1er module).

IN031A1	Terres agricoles ou prairies	=(IN031AH1+IN032AH1)*100 +(IN031AA1+IN032AA1)
IN031B1	Vignes ou verger	=(IN031BH1+IN032BH1)*100 +(IN031BA1+IN032BA1)
IN031C1	Bois, forêts, peupleraies	=(IN031CH1+IN032CH1)*100 +(IN031CA1+IN032CBA1)
IN031D1	Landes, maquis	=(IN031DH1+IN032DH1)*100 +(IN031DA1+IN032DAA1)
IN031E1	Autre terrain bâti	=(IN031EH1+IN032EH1)*100 +(IN031EA1+IN032EA1)
IN031T1	Total S A U	=(IN031TH1+IN032TH1)*100 +(IN031TA1+IN032TA1)
SURFEXP	Total terres exploitées et possédées	=INT113H1*100 + INT113A1
SURFLOU	Total terres louées	=INT123H1*100 + INT12A1

### 3) Variables socio-démographiques

TAG3PR (âge de la personne de référence)

variable obtenue à partir de la variable ANAIS concernant la personne de référence (page 2 du quest. 1).

(ANAI SPR - 92)	TAG3PR
< 30	=1
de 30 à 39	=2
de 40 à 49	=3
de 50 à 59	=4
de 60 à 69	=5
70 et plus	=6

DIPLOPR (diplôme le plus élevé de la personne de référence)

variable obtenue à partir des variables DIES, DIEP, DIEG, concernant la personne de référence, à la page 3 du quest. 1.

DIEGPR	DIEPPR	DIESPR	DIPLOPR
< 02 ou > 19	< 21 ou > 39	< 41 ou > 48	=0 aucun diplôme
=02	< 21 ou > 39	< 41 ou > 48	=1 CEP, DFEO
<10 ou > 19	= 21,23,25,27,29	< 41 ou > 48	=2 CAP, BEP
=15	< 32 ou > 39	< 41 ou > 48	=3 BEPC
<16 ou > 19	= 32,34,36,39	< 41 ou > 48	=4 Bac technique
=16,17,18,19	n'importe	< 41 ou > 48	=5 Bac général
n'importe	n'importe	41 à 48	=6 supérieur au Bac

TYPMEN type de ménage

variable obtenue à partir des variables NBIND (quest 1 page 1), COHABPR (quest 1 page 2) et NBENF (nombre d'enfants du ménage ou nombre d'individus pour lesquels LIEN=3).

NBIND	COHABPR	NBENF	TYPMEN
=1			=1 personne seule
=2	=1	=0	=2 couple sans enfant
=3	=1	=1	=3 couple avec 1 enfant
=4	=1	=2	=4 couple avec 2 enfants
=NBENF + 2	=1	>2	=5 couple avec 3 enfants ou plus
=NBENF + 1	=2	>0	=6 famille monoparentale
autres cas	autres cas	autres cas	=7 autres cas

PCS4PR (catégorie sociale de la personne de référence)

variable obtenue à partir des variables CS et OCCUP concernant la personne de référence, à la page 4 du quest 1.

CSPR	OCCUPPR	PCS4Pr
10 à 13	= 1 ou 2	=1 agriculteur exploitant
21 à 23	=1 ou 2	=2 artisan, commerçant, chef d'entreprise
31	= 1 ou 2	=3 profession libérale
32 à 38	= 1 ou 2	=4 cadre
41 à 48	= 1 ou 2	=5 profession intermédiaire
51 à 58	= 1 ou 2	=6 employé
61 à 68	= 1 ou 2	=7 ouvrier
10 à 68	= 5 ou 6	=8 retraité
00	= 2, 3, 4, 7, 8	=9 inactif (autre que chômeur ayant déjà travaillé)

NIVSOC(niveau social du ménage)

CSPR	CSCJ	NIVSOC
10 à 13	n'importe	01 agriculteur
21,22	n'importe	02 petit indépendant
23	n'importe	03 gros indépendant
31	n'importe	04 profession libérale
32 à 38	n'importe	05 cadre
41 à 48	n'importe	06 profession intermédiaire
51 à 56	n'importe	07 employé
61 à 65	n'importe	08 ouvrier qualifié
66 à 69	n'imorte	09 ouvrier non qualifié
00	10 à 13	01 agriculteur
00	21,22	02 petit indépendant
00	23	03 gros indépendant
00	31	04 profession libérale
00	32 à 38	05 cadre
00	41 à 48	06 profession intermédiaire
00	51 à 56	07 employé
00	61 à 65	08 ouvrier qualifié
00	66 à 69	09 ouvrier non qualifié
00	00 ou blanc	00 inactif n'ayant jamais travaillé

**4) PATPROMI et PATPROMA ( minimum et maximum du patrimoine professionnel exploité et possédé par le ménage)**

Pour chaque ménage ayant rempli un ou deux modules indépendants, on a calculé, à partir des différents éléments des deux parties spécifiques "indépendant" lorsqu'elles semblaient correctement renseignées, un patrimoine global professionnel.

Ce patrimoine a été obtenu en se référant :

- a) - soit à la somme de tous les éléments individuels de patrimoine (terres, bâtiments, matériel, cheptel, stocks) revenant au ménage et décrits aux pages 5, 6 et 7 des modules indépendants,
- b) - soit à la réponse sur la valeur globale de l'entreprise (question 16 de la page 8 des modules indépendants ), modulée par la part revenant au ménage (question 17 de la même page 8).

Un arbitrage raisonné entre ces deux valeurs, a conduit, soit à en privilégier une comme valeur de patrimoine professionnel (les deux valeurs n'étant pas forcément égales), soit à en estimer une troisième. Pour ce faire, on a fait appel à d'autres informations provenant de la partie spécifique indépendant (activité, valeur de la production agricole, surface exploitée, nombre de salariés, chiffre d'affaire ....). On a aussi regardé l'endettement professionnel et la valeur de patrimoine total déclarée par le ménage (variable RE07 page 48 quest 1).

Cependant, pour certains ménages, on n'a pu reconstituer de patrimoine professionnel, les renseignements des modules étant inexistantes ou peu fiables.

Dans les deux premiers cas on a pu donner une valeur minimum (PATPROMI) et une valeur maximum (PATPROMA) de patrimoine, ces renseignements existant dans le questionnaire. En effet, il était demandé aux ménages de donner une fourchette de valeur pour chacun de leurs actifs professionnels. Dans le troisième cas, on n'a reconstitué qu'une valeur minima (PATPROMI) de patrimoine professionnel. Pour obtenir une valeur maximum, on a appliqué à ce minimum la valeur moyenne de l'écart relatif entre les minimum et les maximum des deux premiers cas (= 0,332). On a ainsi pu construire une valeur maximum de patrimoine professionnel :  $PATPROMA = PATPROMI * (1,332)$ .

### 5) Les codes HERITPR, HERITCJ, HERIT

Ce code permet de savoir, si la personne de référence, le conjoint ou les deux ont hérité et/ou peuvent encore hériter, soit d'immobilier au sens large (terres terrains, logements, actifs professionnels), soit d'actifs plus liquides ( produits financiers, or, argent, bijoux..). La construction de ces codes est assez lourde et il est difficile de la résumer dans un tableau, comme il a été fait pour les variables socio-démographiques. On en donnera d'une part les modalités, et d'autre part, le programme informatique les ayant créées.

#### Modalités de la variable HERITPR (concernant la personne de référence)

		HERITPR
La PR a reçu de l'immobilier(*) par donation ou héritage	et n'a plus	=1
La PR a reçu autre chose par donation et héritage	rien	=2
La PR n'a rien reçu par donation ou héritage	à recevoir	=3
La PR a reçu de l'immobilier(*) par donation ou héritage	et peut	=4
La PR a reçu autre chose par donation ou héritage	encore	=5
La PR n'a rien reçu par donation ou héritage	recevoir	=6

(\*) Par immobilier, il faut entendre : logements, terres, actifs professionnels, par opposition à "autre chose" qui consiste en des actifs plus liquides (valeurs mobilières, argent or, bijoux..).

HERITCJ et HERIT ont les mêmes modalités; la variable HERITCJ concerne le conjoint, la variable HERIT, l'ensemble PR ou conjoint

Programme SAS ayant créé les variables HERIT, HERITPR, HERITCJ

Les variables élémentaires figurant dans ce programme sont toutes dans le questionnaire 2.

```
*****Codes servant à définir le code héritage *****;
EXCONJ2=(TYPE='1' ! TYPE='2' ! TYPE GE '4');
PASPARPR=(JER06 GT '1');
PASPARCJ=(JEC06 GT '1');
PASPERPR=(JER07=' ' & JER08=' ' & JER09=' ');
PASMERPR=(JER11=' ' & JER12=' ' & JER13=' ' & JER14=' ');
PASPERCJ=(JEC07=' ' & JEC08=' ' & JEC09=' ' & EXCONJ2=1);
PASMERCJ=(JEC11=' ' & JEC12=' ' & JEC13=' ' & JEC14=' '
& EXCONJ2=1);
NPEMEPR=(PASPERPR='1' & PASMERPR='1');
NPEMECJ=(PASPERCJ='1' & PASMERCJ='1' & EXCONJ2=1);

*****HERITPR pour célibataire ou divorcé****;
IF TYPE='0' ! TYPE='3' THEN DO;
*****.
  IF PASPERPR=0 & PASMERPR=0 THEN DO;
    IF Q7='3' & R001='1' THEN DO;
      IF '1' LE R005A LE '3' ! '1' LE R005B LE '3' !
      '1' LE R005C LE '3' THEN HERIT='4';
      ELSE IF R005D='1' ! R005E='1' ! R005F='1'
      ! R005G='1' THEN HERIT='5';
      ELSE HERIT='5';
    END;
    ELSE IF Q7='3' & (R001 GE '1' ! R001='0') THEN HERIT='6';
    ELSE IF (Q7='3' & R001=' ') ! Q7 GT '3' THEN DO;
      IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' ! R3T5='1' !
      R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='4';
      ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='5';
      ELSE HERIT='6';
    END;
    ELSE IF Q7='1' THEN DO;
      IF R101='1' THEN DO;
        IF '1' LE R105A LE '3' ! '1' LE R105B LE '3' !
        '1' LE R105C LE '3' THEN RIMMO='1';
        IF R105D='1' ! R105E='1' ! R105F='1' !
        R105G='1' THEN RAUT='1';
        IF RIMMO=' ' THEN RAUT='1';
      END;
      IF '1' LE R127A LE '3' ! '1' LE R127B LE '3' !
      '1' LE R127C LE '3' THEN RIMMO='1';
      IF R127D='1' ! R127E='1' ! R127F='1' !
      R127G='1' THEN RAUT='1';
      IF RIMMO=' ' & '1' LE R117 LE '2' THEN RAUT='1';
      IF R129='1' THEN DO;
        IF '1' LE R133A LE '3' ! '1' LE R133B LE '3' !
        '1' LE R133C LE '3' THEN RIMMO='1';
        IF R133D='1' ! R133E='1' ! R133F='1' !
        R133G='1' THEN RAUT='1';
        IF RIMMO=' ' THEN RAUT='1';
      END;
      IF RIMMO='1' THEN HERIT='4';
    END;
  END;

```

```

ELSE IF RAUT='1' THEN HERIT='5';
ELSE HERIT='6';
IF R101='' & R117='' THEN DO;
  IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' !
R3T5='1' ! R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='4';
  ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='5';
END;
END;
ELSE IF Q7='2' THEN DO;
  IF R101='1' THEN DO;
    IF '1' LE R105A LE '3' ! '1' LE R105B LE '3' !
    '1' LE R105C LE '3' THEN RIMMO='1';
    IF R105D = '1' ! R105E = '1' ! R105F = '1' !
    R105G = '1' THEN RAUT='1'
    IF RIMMO='' THEN RAUT='1';
  END;
  IF '1' LE R127A LE '3' ! '1' LE R127B LE '3' !
  '1' LE R127C LE '3' THEN RIMMO='1';
  IF R127D = '1' ! R127E = '1' ! R127F = '1' !
  R127G = '1' THEN RAUT='1'
  IF RIMMO='' & '1' LE R117 LE '2' THEN RAUT='1';
  IF R129='1' THEN DO;
    IF '1' LE R133A LE '3' ! '1' LE R133B LE '3' !
    '1' LE R133C LE '3' THEN RIMMO='1';
    IF R133D = '1' ! R133E = '1' ! R133F = '1' !
    R133G = '1' THEN RAUT='1'
    IF RIMMO='' THEN RAUT='1';
  END;
  IF '1' LE R227A LE '3' ! '1' LE R227B LE '3' !
  '1' LE R227C LE '3' THEN RIMMO='1';
  IF R227D = '1' ! R227E = '1' ! R227F = '1' !
  R227G = '1' THEN RAUT='1'
  IF RIMMO='' & '1' LE R217 LE '2' THEN RAUT='1';
  IF RIMMO='1' THEN HERIT='1';
  ELSE IF RAUT='1' THEN HERIT='2';
  ELSE HERIT='3';
  IF R101='' & R117='' & R217='' THEN DO;
    IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' !
R3T5='1' ! R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='1';
    ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='2';
  END;
  END;
ELSE IF Q7 LE '0' THEN DO;
  IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' !
R3T5='1' ! R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='1';
  ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='2';
  ELSE HERIT='3';
  END;
  END;

IF (PASPERPR = 1 ! PASMERPR = 1) & NPEMEPR = 0
THEN DO;
  IF Q7 GE '3' & R001='1' THEN DO;
    IF '1' LE R005A LE '3' ! '1' LE R005B LE '3' !

```

```

      '1' LE R005C LE '3' THEN HERIT='4';
      ELSE IF R005D = '1' ! R005E = '1' ! R005F = '1' !
      R005G = '1' THEN HERIT='5'
      ELSE HERIT='5';
                                                                                               END
ELSE IF Q7 GE '3' & (R001 GE '1' ! R001='0') THEN HERIT='6';
ELSE IF Q7 GE '3' & R001='' THEN DO;
IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' ! R3T5='1' !
  R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='4';
  ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='5';
  ELSE HERIT='6';
END;
ELSE IF '0' LT Q7 LE '2' THEN DO;
  IF R101='1' THEN DO;
    IF '1' LE R105A LE '3' ! '1' LE R105B LE '3' !
    '1' LE R105C LE '3' THEN RIMMO='1';
    IF R105D = '1' ! R105E = '1' ! R105F = '1' !
    R105G = '1' THEN RAUT='1'
    IF RIMMO='' THEN RAUT='1';
    END;
    IF '1' LE R127A LE '3' ! '1' LE R127B LE '3' !
    '1' LE R127C LE '3' THEN RIMMO='1';
    IF R127D = '1' ! R127E = '1' ! R127F = '1' !
    R127G = '1' THEN RAUT='1'
    IF RIMMO='' & '1' LE R117 LE '2' THEN RAUT='1';
    IF R129='1' THEN DO;
      IF '1' LE R133A LE '3' ! '1' LE R133B LE '3' !
      '1' LE R133C LE '3' THEN RIMMO='1';
      IF R133D = '1' ! R133E = '1' ! R133F = '1' !
      R133G = '1' THEN RAUT='1'
      IF RIMMO='' THEN RAUT='1';
      END;
      IF RIMMO='1' THEN HERIT='1';
      ELSE IF RAUT='1' THEN HERIT='2';
      ELSE HERIT='3';
    IF R101='' & R117='' THEN DO;
      IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' ! R3T5='1' !
      R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='1';
      ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='2';
      ELSE HERIT='3';
    END;
    END;
  ELSE IF Q7 LE '0' THEN DO;
    IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' ! R3T5='1' !
    R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='4';
    ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='5';
    ELSE HERIT='6';
  END;
  END;
IF NPEMEPR='1' THEN DO;
  IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' ! R3T5='1' !
  R3T6='1' ! R3T8='1' THEN HERIT='1';
  ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN HERIT='2';

```

```

ELSE HERIT = '3';
END;
BHERITPR = '0';
IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN BHERITPR = '1';
ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN BHERITPR = '2';
AUTHERPR = (R010 = '1' ! R137 = '1' ! R229 = '1');
IF HERIT = '3' & AUTHERPR = '1' & BHERITPR = '1' THEN HERIT = '1';
IF HERIT = '2' & AUTHERPR = '1' & BHERITPR = '1' THEN HERIT = '1';
IF HERIT = '3' & AUTHERPR = '1' & BHERITPR = '2' THEN HERIT = '2';
IF HERIT = '6' & AUTHERPR = '1' & BHERITPR = '1' THEN HERIT = '4';
IF HERIT = '5' & AUTHERPR = '1' & BHERITPR = '1' THEN HERIT = '4';
IF HERIT = '6' & AUTHERPR = '1' & BHERITPR = '2' THEN HERIT = '5';
END;

```

```

*****HERITPR quand il y a conjoint*****;
ELSE IF TYPE = '1' ! TYPE = '2' ! TYPE GE '4' THEN DO;
*****;
*****La PR HERITPR*****;
IF PASPERPR = 0 & PASMERPR = 0 THEN DO;
IF Q7 = '3' & R001 = '1' THEN DO;
IF '1' LE R005A LE '3' ! '1' LE R005B LE '3' !
'1' LE R005C LE '3' THEN HERITPR = '4';
ELSE IF R005D = '1' ! R005E = '1' ! R005F = '1' !
R005G = '1' THEN HERITPR = '5'
ELSE HERITPR = '5';
END;
ELSE IF Q7 = '3' & (R001 GE '1' ! R001 = '0') THEN HERITPR = '6';
ELSE IF (Q7 = '3' & R001 = ' ') ! Q7 GT '3' THEN DO;
IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '4';
ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '5';
ELSE HERITPR = '6';
END;
ELSE IF Q7 = '1' THEN DO;
IF R101 = '1' THEN DO;
IF '1' LE R105A LE '3' ! '1' LE R105B LE '3' !
'1' LE R105C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
IF R105D = '1' ! R105E = '1' ! R105F = '1' !
R105G = '1' THEN RAUTPR = '1'
IF RIMMOPR = ' ' THEN RAUTPR = '1';
END;
IF '1' LE R127A LE '3' ! '1' LE R127B LE '3' !
'1' LE R127C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
IF R127D = '1' ! R127E = '1' ! R127F = '1' !
R127G = '1' THEN RAUTPR = '1'
IF RIMMOPR = ' ' & '1' LE R117 LE '2' THEN RAUTPR = '1';
IF R129 = '1' THEN DO;
IF '1' LE R133A LE '3' ! '1' LE R133B LE '3' !
'1' LE R133C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
IF R133D = '1' ! R133E = '1' ! R133F = '1' !
R133G = '1' THEN RAUTPR = '1'
IF RIMMOPR = ' ' THEN RAUTPR = '1';
END;

```

```

    IF RIMMOPR = '1' THEN HERITPR = '4';
    ELSE IF RAUTPR = '1' THEN HERITPR = '5';
    ELSE HERITPR = '6';
IF R101 = ' ' & R117 = ' ' THEN DO;
    IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
      R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '4';
    ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '5';
END;
END;
ELSE IF Q7 = '2' THEN DO;
    IF R101 = '1' THEN DO;
        IF '1' LE R105A LE '3' ! '1' LE R105B LE '3' !
          '1' LE R105C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
        IF R105D = '1' ! R105E = '1' ! R105F = '1' !
          R105G = '1' THEN RAUTPR = '1'
        IF RIMMOPR = ' ' THEN RAUTPR = '1';
    END;
    IF '1' LE R127A LE '3' ! '1' LE R127B LE '3' !
      '1' LE R127C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
    IF R127D = '1' ! R127E = '1' ! R127F = '1' !
      R127G = '1' THEN RAUTPR = '1'
    IF RIMMOPR = ' ' & '1' LE R117 LE '2' THEN RAUTPR = '1';
    IF R129 = '1' THEN DO;
        IF '1' LE R133A LE '3' ! '1' LE R133B LE '3' !
          '1' LE R133C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
        IF R133D = '1' ! R133E = '1' ! R133F = '1' !
          R133G = '1' THEN RAUTPR = '1'
        IF RIMMOPR = ' ' THEN RAUTPR = '1';
    END;
    IF '1' LE R227A LE '3' ! '1' LE R227B LE '3' !
      '1' LE R227C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
    IF R227D = '1' ! R227E = '1' ! R227F = '1' !
      R227G = '1' THEN RAUTPR = '1'
    IF RIMMOPR = ' ' & '1' LE R217 LE '2' THEN RAUTPR = '1';
    IF RIMMOPR = '1' THEN HERITPR = '1';
    ELSE IF RAUTPR = '1' THEN HERITPR = '2';
    ELSE HERITPR = '3';
IF R101 = ' ' & R117 = ' ' & R217 = ' ' THEN DO;
    IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
      R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '1';
    ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '2';
END;
END;
ELSE IF Q7 LE '0' THEN DO;
    IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
      R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '1';
    ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '2';
    ELSE HERITPR = '3';
END;
END;

IF (PASPERPR = 1 ! PASMERPR = 1) & NPEMEPR = 0
  THEN DO;
    IF Q7 GE '3' & R001 = '1' THEN DO;

```

```

IF '1' LE R005A LE '3' ! '1' LE R005B LE '3' !
'1' LE R005C LE '3' THEN HERITPR = '4';
ELSE IF R005D = '1' ! R005E = '1' ! R005F = '1' !
R005G = '1' THEN HERITPR = '5'
ELSE HERITPR = '5';
END
ELSE IF Q7 GE '3' & (R001 GE '1' ! R001 = '0') THEN HERITPR = '6';
ELSE IF Q7 GE '3' & R001 = '' THEN DO;
IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '4';
ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '5';
ELSE HERITPR = '6';
END;
ELSE IF '0' LT Q7 LE '2' THEN DO;
IF R101 = '1' THEN DO;
IF '1' LE R105A LE '3' ! '1' LE R105B LE '3' !
'1' LE R105C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
IF R105D = '1' ! R105E = '1' ! R105F = '1' !
R105G = '1' THEN RAUTPR = '1'
IF RIMMOPR = '' THEN RAUTPR = '1';
END;
IF '1' LE R127A LE '3' ! '1' LE R127B LE '3' !
'1' LE R127C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
IF R127D = '1' ! R127E = '1' ! R127F = '1' !
R127G = '1' THEN RAUTPR = '1'
IF RIMMOPR = '' & '1' LE R117 LE '2' THEN RAUTPR = '1';
IF R129 = '1' THEN DO;
IF '1' LE R133A LE '3' ! '1' LE R133B LE '3' !
'1' LE R133C LE '3' THEN RIMMOPR = '1';
IF R133D = '1' ! R133E = '1' ! R133F = '1' !
R133G = '1' THEN RAUTPR = '1'
IF RIMMOPR = '' THEN RAUTPR = '1';
END;
IF RIMMOPR = '1' THEN HERITPR = '1';
ELSE IF RAUTPR = '1' THEN HERITPR = '2';
ELSE HERITPR = '3';
IF R101 = '' & R117 = '' THEN DO;
IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '1';
ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '2';
ELSE HERITPR = '3';
END;
END;
ELSE IF Q7 LE '0' THEN DO;
IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '4';
ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '5';
ELSE HERITPR = '6';
END;
END;
IF NPEMEPR = '1' THEN DO;
IF R3T1 = '1' ! R3T2 = '1' ! R3T3 = '1' ! R3T4 = '1' ! R3T5 = '1' !
R3T6 = '1' ! R3T8 = '1' THEN HERITPR = '1';

```

```

ELSE IF R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' THEN HERITPR = '2';
ELSE HERITPR = '3';
END;
*****Le conjoint HERITCJ*****;
IF PASPERCJ=0 & PASMERCJ=0 THEN DO;
IF Q8 = '3' & C001 = '1' THEN DO;
IF '1' LE C005A LE '3' ! '1' LE C005B LE '3' !
'1' LE C005C LE '3' THEN HERITCJ = '4';
ELSE IF C005D = '1' ! C005E = '1' ! C005F = '1' !
C005G = '1' THEN HERITCJ = '5';
ELSE HERITCJ = '5';
END;
ELSE IF Q8 = '3' & (C001 GE '1' ! C001 = '0') THEN HERITCJ = '6';
ELSE IF (Q8 = '3' & C001 = '') ! Q8 GT '3' THEN DO;
IF C3T1 = '1' ! C3T2 = '1' ! C3T3 = '1' ! C3T4 = '1' ! C3T5 = '1' !
C3T6 = '1' ! C3T8 = '1' THEN HERITCJ = '4';
ELSE IF C3T7 = '1' ! C3T9 = '1' THEN HERITCJ = '5';
ELSE HERITCJ = '6';
END;
ELSE IF Q8 = '1' THEN DO;
IF C101 = '1' THEN DO;
IF '1' LE C105A LE '3' ! '1' LE C105B LE '3' !
'1' LE C105C LE '3' THEN RIMMOCJ = '1';
IF C105D = '1' ! C105E = '1' ! C105F = '1' !
C105G = '1' THEN RAUTCJ = '1';
IF RIMMOCJ = '' THEN RAUTCJ = '1';
END;
IF '1' LE C127A LE '3' ! '1' LE C127B LE '3' !
'1' LE C127C LE '3' THEN RIMMOCJ = '1';
IF C127D = '1' ! C127E = '1' ! C127F = '1' !
C127G = '1' THEN RAUTCJ = '1';
IF RIMMOCJ = '' & '1' LE C117 LE '2' THEN RAUTCJ = '1';
IF C129 = '1' THEN DO;
IF '1' LE C133A LE '3' ! '1' LE C133B LE '3' !
'1' LE C133C LE '3' THEN RIMMOCJ = '1';
IF C133D = '1' ! C133E = '1' ! C133F = '1' !
C133G = '1' THEN RAUTCJ = '1';
IF RIMMOCJ = '' THEN RAUTCJ = '1';
END;
IF RIMMOCJ = '1' THEN HERITCJ = '4';
ELSE IF RAUTCJ = '1' THEN HERITCJ = '5';
ELSE HERITCJ = '6';
IF C101 = '' & C117 = '' THEN DO;
IF C3T1 = '1' ! C3T2 = '1' ! C3T3 = '1' ! C3T4 = '1' ! C3T5 = '1' !
C3T6 = '1' ! C3T8 = '1' THEN HERITCJ = '4';
ELSE IF C3T7 = '1' ! C3T9 = '1' THEN HERITCJ = '5';
END;
END;
ELSE IF Q8 = '2' THEN DO;
IF C101 = '1' THEN DO;
IF '1' LE C105A LE '3' ! '1' LE C105B LE '3' !
'1' LE C105C LE '3' THEN RIMMOCJ = '1';
IF C105D = '1' ! C105E = '1' ! C105F = '1' !
C105G = '1' THEN RAUTCJ = '1'

```

```

    IF RIMMOCJ=' ' THEN RAUTCJ='1';
    END;
    IF '1' LE C127A LE '3' ! '1' LE C127B LE '3' !
      '1' LE C127C LE '3' THEN RIMMOCJ='1';
    IF C127D = '1' ! C127E = '1' ! C127F = '1' !
      C127G = '1' THEN RAUTCJ='1'
    IF RIMMOCJ=' ' & '1' LE C117 LE '2' THEN RAUTCJ='1';
    IF C129='1' THEN DO;
      IF '1' LE C133A LE '3' ! '1' LE C133B LE '3' !
        '1' LE C133C LE '3' THEN RIMMOCJ='1';
      IF C133D = '1' ! C133E = '1' ! C133F = '1' !
        C133G = '1' THEN RAUTCJ='1'
    IF RIMMOCJ=' ' THEN RAUTCJ='1';
    END;
    IF '1' LE C227A LE '3' ! '1' LE C227B LE '3' !
      '1' LE C227C LE '3' THEN RIMMOCJ='1';
    IF C227D = '1' ! C227E = '1' ! C227F = '1' !
      C227G = '1' THEN RAUTCJ='1'
    IF RIMMOCJ=' ' & '1' LE C217 LE '2' THEN RAUTCJ='1';
    IF RIMMOCJ='1' THEN HERITCJ='1';
    ELSE IF RAUTCJ='1' THEN HERITCJ='2';
    ELSE HERITCJ='3';
    IF C101=' ' & C117=' ' & C217=' ' THEN DO;
      IF C3T1='1' ! C3T2='1' ! C3T3='1' ! C3T4='1' ! C3T5='1' !
        C3T6='1' ! C3T8='1' THEN HERITCJ='1';
      ELSE IF C3T7='1' ! C3T9='1' THEN HERITCJ='2';
    END;
    END;
    END;
    ELSE IF Q8 LE '0' THEN DO;
      IF C3T1='1' ! C3T2='1' ! C3T3='1' ! C3T4='1' ! C3T5='1' !
        C3T6='1' ! C3T8='1' THEN HERITCJ='1';
      ELSE IF C3T7='1' ! C3T9='1' THEN HERITCJ='2';
      ELSE HERITCJ='3';
    END;
    END;
    END;

    IF (PASPERCJ=1 ! PASMERCJ=1) & NPEMECJ=0
      THEN DO;
        IF Q8 GE '3' & C001='1' THEN DO;
          IF '1' LE C005A LE '3' ! '1' LE C005B LE '3' !
            '1' LE C005C LE '3' THEN HERITCJ='4';
          ELSE IF C005D = '1' ! C005E = '1' ! C005F = '1' !
            C005G = '1' THEN HERITCJ='5'
          ELSE HERITCJ='5';
        END
      ELSE IF Q8 GE '3' & (C001 GE '1' ! C001='0') THEN HERITCJ='6';
      ELSE IF Q8 GE '3' & C001=' ' THEN DO;
        IF C3T1='1' ! C3T2='1' ! C3T3='1' ! C3T4='1' ! C3T5='1' !
          C3T6='1' ! C3T8='1' THEN HERITCJ='4';
        ELSE IF C3T7='1' ! C3T9='1' THEN HERITCJ='5';
        ELSE HERITCJ='6';
      END;
      ELSE IF '0' LT Q8 LE '2' THEN DO;
        IF C101='1' THEN DO;

```

```

IF '1' LE C105A LE '3' ! '1' LE C105B LE '3' !
'1' LE C105C LE '3' THEN RIMMOCJ='1';
IF C105D = '1' ! C105E = '1' ! C105F = '1' !
C105G = '1' THEN RAUTCJ='1'
IF RIMMOCJ=' ' THEN RAUTCJ='1';
END;
IF '1' LE C127A LE '3' ! '1' LE C127B LE '3' !
'1' LE C127C LE '3' THEN RIMMOCJ='1';
IF C127D = '1' ! C127E = '1' ! C127F = '1' !
C127G = '1' THEN RAUTCJ='1'
IF RIMMOCJ=' ' & '1' LE C117 LE '2' THEN RAUTCJ='1';
IF C129='1' THEN DO;
IF '1' LE C133A LE '3' ! '1' LE C133B LE '3' !
'1' LE C133C LE '3' THEN RIMMOCJ='1';
IF C133D = '1' ! C133E = '1' ! C133F = '1' !
C133G = '1' THEN RAUTCJ='1'
IF RIMMOCJ=' ' THEN RAUTCJ='1';
END;
IF RIMMOCJ='1' THEN HERITCJ='1';
ELSE IF RAUTCJ='1' THEN HERITCJ='2';
ELSE HERITCJ='3';
IF C101=' ' & C117=' ' THEN DO;
IF C3T1='1' ! C3T2='1' ! C3T3='1' ! C3T4='1' ! C3T5='1' !
C3T6='1' ! C3T8='1' THEN HERITCJ='1';
ELSE IF C3T7='1' ! C3T9='1' THEN HERITCJ='2';
ELSE HERITCJ='3';
END;
END;
ELSE IF Q8 LE '0' THEN DO;
IF C3T1='1' ! C3T2='1' ! C3T3='1' ! C3T4='1' ! C3T5='1' !
C3T6='1' ! C3T8='1' THEN HERITCJ='4';
ELSE IF C3T7='1' ! C3T9='1' THEN HERITCJ='5';
ELSE HERITCJ='6';
END;
END;

IF NPEMECJ='1' THEN DO;
IF C3T1='1' ! C3T2='1' ! C3T3='1' ! C3T4='1' ! C3T5='1' !
C3T6='1' ! C3T8='1' THEN HERITCJ='1';
ELSE IF C3T7='1' ! C3T9='1' THEN HERITCJ='2';
ELSE HERITCJ='3';
END;

***HERIT corrigé par BHERIT ET AUTHER *****;
BHERITPR='0';
IF R3T1='1' ! R3T2='1' ! R3T3='1' ! R3T4='1' ! R3T5='1' ! R3T6='1' !
R3T8='1' THEN BHERITPR='1';
ELSE IF R3T7='1' ! R3T9='1' THEN BHERITPR='2';
AUTHERPR=(R010='1' ! R137='1' ! R229='1');
IF HERITPR='3' & AUTHERPR='1' & BHERITPR='1' THEN HERITPR='1';
IF HERITPR='2' & AUTHERPR='1' & BHERITPR='1' THEN HERITPR='1';
IF HERITPR='3' & AUTHERPR='1' & BHERITPR='2' THEN HERITPR='2';
IF HERITPR='6' & AUTHERPR='1' & BHERITPR='1' THEN HERITPR='4';
IF HERITPR='5' & AUTHERPR='1' & BHERITPR='1' THEN HERITPR='4';

```

```

IF HERITPR = '6' & AUTHERPR = '1' & BHERITPR = '2' THEN HERITPR = '5';

BHERITCJ = '0';
IF C3T1 = '1' ! C3T2 = '1' ! C3T3 = '1' ! C3T4 = '1' ! C3T5 = '1' ! C3T6 = '1' !
    C3T8 = '1' THEN BHERITCJ = '1';
    ELSE IF C3T7 = '1' ! C3T9 = '1' THEN BHERITCJ = '2';
AUTHERCJ = (C010 = '1' ! C137 = '1' ! C229 = '1');
IF HERITCJ = '3' & AUTHERCJ = '1' & BHERITCJ = '1' THEN HERITCJ = '1';
IF HERITCJ = '2' & AUTHERCJ = '1' & BHERITCJ = '1' THEN HERITCJ = '1';
IF HERITCJ = '3' & AUTHERCJ = '1' & BHERITCJ = '2' THEN HERITCJ = '2';
IF HERITCJ = '6' & AUTHERCJ = '1' & BHERITCJ = '1' THEN HERITCJ = '4';
IF HERITCJ = '5' & AUTHERCJ = '1' & BHERITCJ = '1' THEN HERITCJ = '4';
IF HERITCJ = '6' & AUTHERCJ = '1' & BHERITCJ = '2' THEN HERITCJ = '5';

```

```

IF ((HERITPR = '1' & HERITCJ LE '3')
! (HERITCJ = '1' & HERITPR LE '3')) THEN HERIT = '1';
ELSE IF ((HERITPR = '2' & '2' LE HERITCJ LE '3') !
(HERITCJ = '2' & '2' LE HERITPR LE '3')) THEN HERIT = '2';
ELSE IF (HERITPR = '3' & HERITCJ = '3') THEN HERIT = '3';
ELSE IF (HERITPR = '4' ! HERITCJ = '4') THEN HERIT = '4';
ELSE IF ((HERITPR = '1' & HERITCJ GE '4') !
(HERITCJ = '1' & HERITPR GE '4')) THEN HERIT = '4';
ELSE IF (HERITPR = '5' & ('2' LE HERITCJ LE '3' ! HERITCJ GE '5') !
HERITCJ = '5' & ('2' LE HERITPR LE '3' ! HERITPR GE '5'))
THEN HERIT = '5';
ELSE IF (HERITPR = '6' & HERITCJ = '2') THEN HERIT = '5';
ELSE IF (HERITPR = '2' & HERITCJ = '6') THEN HERIT = '5';
ELSE IF (HERITPR = '6' & HERITCJ = '6') THEN HERIT = '6';
ELSE IF (HERITPR = '3' & HERITCJ = '6') THEN HERIT = '6';
ELSE IF (HERITPR = '6' & HERITCJ = '3') THEN HERIT = '6';

```

END;

```

****HERIT corrigé par CHERI *****;
CHERITPR = '0';
IF ((R3T1 = '1' & R3T11 = '1') ! (R3T2 = '1' & R3T12 NE '2') !
(R3T3 = '1' & R3T13 NE '2') !
(R3T4 = '1' & R3T14 NE '2') ! (R3T5 = '1' & R3T15 NE '2') !
(R3T6 = '1' & R3T16 NE '2') !
(R3T8 = '1' & R3T18 NE '2')) THEN CHERITPR = '1';
ELSE IF (R3T7 = '1' ! R3T9 = '1' !
(R3T1 = '1' & R3T11 = '2') ! (R3T2 = '1' & R3T12 = '2') !
(R3T3 = '1' & R3T13 = '2') !
(R3T4 = '1' & R3T14 = '2') ! (R3T5 = '1' & R3T15 = '2') !
(R3T6 = '1' & R3T16 = '2') !
(R3T8 = '1' & R3T18 = '2')) THEN CHERITPR = '2';
IF (R3T1 = '' & R3T2 = '' & R3T3 = '' & R3T4 = '' & R3T5 = ''
& r3t6 = '' & R3T8 = '') THEN CHERITPR = '';
CHERITCJ = '0';
IF ((C3T1 = '1' & C3T11 = '1') ! (C3T2 = '1' & C3T12 NE '2') !
(C3T3 = '1' & C3T13 NE '2') !
(C3T4 = '1' & C3T14 NE '2') ! (C3T5 = '1' & C3T15 NE '2') !
(C3T6 = '1' & C3T16 NE '2') !
(C3T8 = '1' & C3T18 NE '2')) THEN CHERITCJ = '1';

```

```

ELSE IF (C3T7='1' ! C3T9='1' !
(C3T1='1' & C3T11='2') ! (C3T2='1' & C3T12 = '2') !
(C3T3='1' & C3T13 = '2') !
(C3T4='1' & C3T14 = '2') ! (C3T5='1' & C3T15 = '2') !
(C3T6='1' & C3T16 = '2') !
(C3T8='1' & C3T18 = '2')) THEN CHERITCJ='2';
IF (C3T1='' & C3T2='' & C3T3='' & C3T4='' & C3T5=''
& C3T6='' & C3T8='') THEN CHERITCJ='';

```

```

IF TYPE='0' ! TYPE='3' THEN DO;CHERI=CHERITPR;END;
ELSE IF TYPE NE '0' & TYPE NE '3' THEN DO;
CHERI='0';IF (CHERITPR='1' ! CHERITCJ='1') THEN CHERI='1';
ELSE IF ((CHERITPR='2' & CHERITCJ NE '1') !
(CHERITCJ='2' & CHERITPR NE '1')) THEN CHERI='2';
END;

```

```

IF HERIT='3' & CHERI='1' THEN HERIT='1';
IF HERIT='2' & CHERI='1' THEN HERIT='1';
IF HERIT='3' & CHERI='2' THEN HERIT='2';
IF HERIT='6' & CHERI='1' THEN HERIT='4';
IF HERIT='5' & CHERI='1' THEN HERIT='4';
IF HERIT='6' & CHERI='2' THEN HERIT='5';

```